**Résumé du projet de loi N° 8222**

Il s’agit d’un projet de loi à article unique dont l’objet est de faire approuver les amendements, adoptés le 8 décembre 2021 par la trente-deuxième Assemblée des parties, à la Convention portant création de l’Organisation maritime internationale (OMI).

Ces amendements, qui visent à ajuster les règles de fonctionnement des organes décisionnels internes de l’OMI, ne requièrent aucune mise en œuvre spécifique dans le droit national.

\*